

Edito

Depuis sa création en janvier 2006, la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) s'est lancée avec ses communes membres et ses partenaires dans une réflexion sur l'avenir de son territoire. Le périmètre de la CA2RS fait partie de l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval et, à ce titre, s'inscrit dans une dynamique de mise en mouvement et d'innovation.

Aujourd'hui, notre territoire est avant tout résidentiel. Il est aussi doté de grandes qualités paysagères et d'une surface importante d'espaces urbanisables.

Développer l'emploi et l'attractivité du territoire pour les entreprises est un de nos objectifs. Il s'agit donc d'organiser son développement en réalisant des quartiers offrant logements, travail et loisirs aux habitants actuels et futurs, au sein d'un environnement urbain alliant qualités paysagère et écologique.

Ce mode de développement permet de diminuer les trajets domicile-travail et d'augmenter l'offre d'activités de proximité : services, commerces, loisirs. Il contribue ainsi à améliorer notre qualité de vie.

À travers ce document, la CA2RS souhaite vous présenter ses objectifs de développement au travers de quatre enjeux qui se traduiront par la réalisation de cinq grands projets : la centralité de Carrières, la Couronne urbaine, l'Écopôle, le Cœur vert et le Parc des berges de la Seine.

Pierre Cardo,
président de la CA2RS

Philippe Tautou,
vice-président délégué à l'aménagement
et à l'habitat



HORS-SÉRIE

Projet de territoire

Au sommaire

Quatre enjeux | p. 2

Maîtriser le développement urbain | p. 4

Affirmer une identité économique | p. 8

Développer l'offre de transport | p. 10

Valoriser des paysages remarquables | p. 12

Cinq projets | p. 14

Quatre enjeux

La communauté d'agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) compte 65 000 habitants et regroupe cinq villes de 9 000 à 16 000 habitants, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine et Verneuil-sur-Seine et un village de 1 000 habitants, Chapet. L'ensemble de son territoire est intégré dans le périmètre de l'opération d'urbanisme d'intérêt national (OIN) Seine-Aval.

Cette opportunité permet aujourd'hui à la CA2RS de porter un projet d'aménagement et de développement qui garantira demain aux habitants des services supplémentaires, des transports collectifs plus performants, un nouveau dynamisme économique et un égal accès aux équipements et aux services.

L'intercommunalité offre, à chacune des communes membres, l'opportunité de bénéficier d'un projet d'aménagement ambitieux respectueux des principes de développement durable. Avec ce projet, les paysages remarquables des coteaux, de la plaine et les vastes espaces naturels des rives de Seine seront valorisés.

Maîtriser le **développement urbain**

L'offre de logements est insuffisante pour permettre à l'ensemble des membres des familles des six communes de vivre à proximité les uns des autres au sein de l'agglomération ou de changer d'habitation en fonction de l'évolution de leurs besoins (jeunes célibataires ou jeunes couples, familles avec enfants, retraités).

La communauté d'agglomération a donc engagé une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) et voté un programme local de l'habitat (PLH) qui permettra de répondre aux attentes en matière de logement, tout en proposant un projet d'urbanisme capable de renforcer l'attractivité et la cohérence des centres urbains en matière de services et d'activités.

Le PLH a fait l'objet d'une concertation étroite avec chacune des communes. Le conseil communautaire a approuvé en décembre 2009 le programme local de l'habitat.





Affirmer une identité économique

Le tissu économique est aujourd'hui constitué d'entreprises de mécanique générale, d'équipementiers automobiles et de petites PME du BTP, ainsi que d'une offre commerciale résidentielle. Le taux d'emploi (proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler) est très faible (0,35 contre 0,77 dans le reste des Yvelines). La CA2RS souhaite l'augmenter en créant un pôle d'activité centré sur l'écoconstruction : l'Écopôle. Il s'agit de :

- ✓ soutenir la création et l'implantation d'entreprises génératrices d'emplois et accessibles au public de la CA2RS,
- ✓ d'anticiper le besoin d'emploi des entreprises pour préqualifier sur des secteurs porteurs d'emploi.

Valoriser des paysages remarquables

Paysages de méandres et de coteaux, vaste plaine et bords de Seine, le patrimoine naturel des communes de la CA2RS est inestimable mais inexploité. L'objectif est de le révéler, d'en faire un atout en l'ouvrant à la promenade et aux activités de loisirs (bords de Seine) et de redonner une vocation agricole à la plaine.



Développer l'offre de transport

Chaque matin, 80 % des actifs du territoire quittent la CA2RS pour se rendre sur leur lieu de travail. La moitié d'entre eux travaillent dans la vallée de la Seine, les autres rejoignent Paris ou la petite couronne.

L'enjeu est de développer l'offre des transports collectifs et d'en faciliter l'utilisation. Il est aussi important de désenclaver le territoire en créant des voies de circulation est-ouest, d'intérêt local, et en facilitant les franchissements de la Seine.



Maîtriser le développement urbain, lui donner une cohérence

Pour être attractif, un territoire doit offrir à sa population les moyens de se loger dans un cadre de vie agréable. Construire pour améliorer la qualité de vie et le dynamisme des centres urbains est donc un enjeu d'avenir.

L'objectif est de réaliser 385 logements par an pendant six ans (58 % en collectif, 42 % en individuel) sur l'ensemble de l'agglomération pour atteindre à l'horizon 2030 une population de 100 000 habitants.

Organiser les liens entre les îlots urbains qui sont aujourd'hui séparés, est la première étape pour arriver à une cohérence du territoire, afin de permettre aux habitants de se réapproprier les paysages de la boucle de la Seine, en ouvrant de véritables liaisons, des centres de vie vers les espaces naturels des coteaux et de la Seine. Il s'agit d'éviter l'étalement urbain et de faire profiter les habitants des espaces verts du territoire, en créant une armature urbaine et paysagère.

Sa mise en œuvre préserve les vues exceptionnelles du méandre de la Seine et des coteaux ainsi que les espaces naturels de respiration entre les zones urbanisées. Elle permet également la construction des logements nécessaires aux besoins de la population locale et nouvelle, en bonne intelligence avec les quartiers

existants et avec une volonté de mixité sociale et la création d'un cœur d'agglomération à Carrières-sous-Poissy.

Concernant les centres historiques, l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) a permis de rénover et de réhabiliter de nombreuses habitations dont les propriétaires n'avaient pas les moyens d'engager, seuls, les travaux.

Par l'intermédiaire de l'Agence conseil en écoconstruction située à Chanteloup-les-Vignes, la CA2RS *via* ses partenaires, conseille les habitants sur les solutions d'habitat économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

Dans des centres urbains constitués, l'accès aux services à la population développés par les communes et la CA2RS sera facilité.

“Après des décennies d'urbanisme au coup par coup, le cœur de la “boucle” peut devenir, avec ce projet, un territoire cohérent, urbain, ouvert sur les espaces naturels accessibles pour les loisirs des habitants et où les liens entre les villes seront rétablis.”

Élisabeth Rojat-Lefèvre,
directrice générale du Comité d'architecture,
d'urbanisme et d'environnement des Yvelines (CAUE)



Un partenariat avec le Département et l'État

La CA2RS, l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) et l'établissement public d'aménagement Seine Aval (EPAMSA) collaborent pour mener une politique de maîtrise de l'espace. Ils réalisent, le cas échéant, des acquisitions pour diminuer la pression foncière et organiser les projets des promoteurs afin qu'ils répondent aux objectifs fixés par la CA2RS.



“La réalisation de ce projet de territoire, visant un développement ambitieux, équilibré et durable, est une priorité de l'EPFY. Partenaire foncier de la CA2RS, il concentre ainsi son action sur les cinq grands projets identifiés, ce qui suppose de :

- ✓ connaître le foncier, en évaluant son potentiel et ses contraintes,
- ✓ acquérir et gérer les biens fonciers et immobiliers,
- ✓ assurer leur remise en état (démolition, dépollution),
- ✓ apporter son expertise, pour faciliter et accélérer la réalisation des projets.”

Aude Debreil, directrice générale de l'EPFY

“Comme architectes et paysagistes, nous soutenons le projet de la CA2RS qui ouvre la voie à la conception de logements plus respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des habitants. L'émergence d'un pôle écoconstruction nous permettra de créer une réelle dynamique économique. La volonté de reconquérir les espaces naturels en créant le long des rives de Seine un parc écologique mettra en valeur les atouts résidentiels de nos communes.”

Valérie Carette, cabinet d'architecte Créalis



Demain à...

Verneuil-sur-Seine

Une étude d'aménagement est en cours avec l'EPAMSA, la ville et la CA2RS pour envisager la réalisation d'un quartier autour de la gare (emprise ferroviaire RFF) dans le secteur des Berges de la Seine et des étangs. Actuellement en friche, cette zone est identifiée dans le protocole de l'OIN parmi les territoires à reconverter.

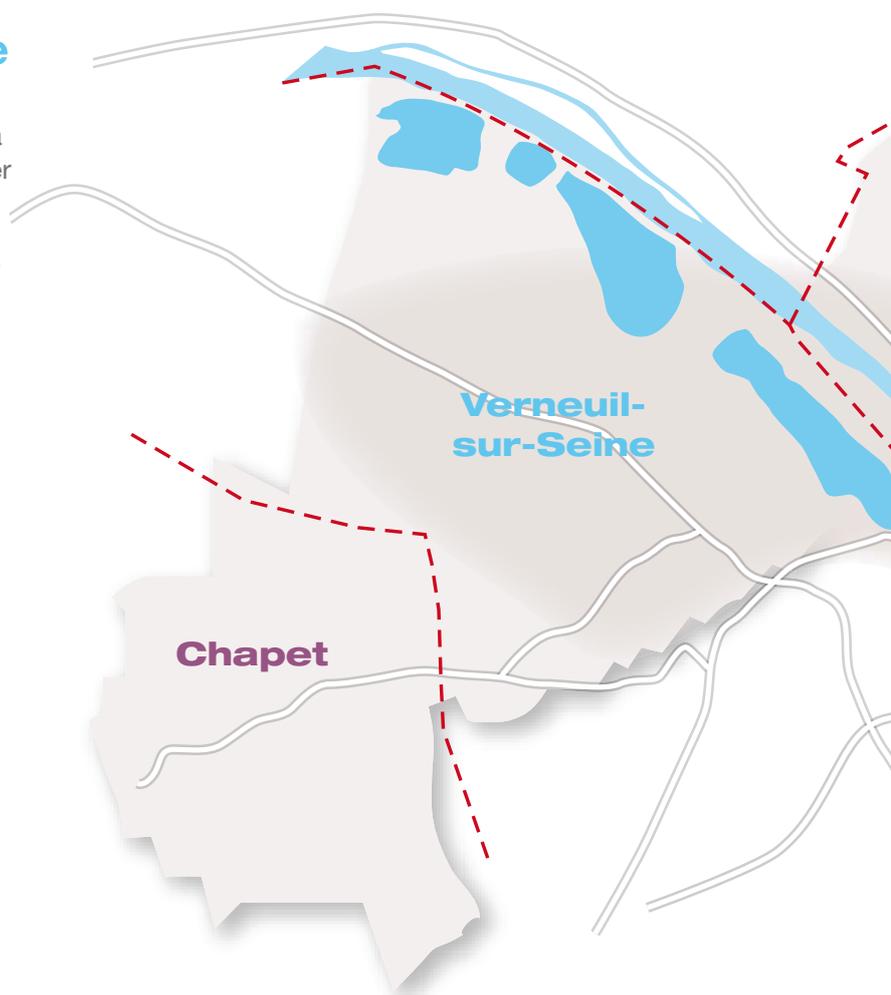
Chapet

Chapet doit conserver le caractère rural qui fait son charme. Le bourg a néanmoins besoin de se développer pour accompagner l'évolution naturelle de la population.

Une étude est en cours avec l'EPAMSA pour apprécier la faisabilité d'un quartier résidentiel avec une insertion paysagère exemplaire. Ce projet se réalisera dès lors que les conditions de desserte routière seront réunies.

Chanteloup-les-Vignes

Le projet ANRU de renouvellement urbain se poursuit. Il est soutenu par la CA2RS dans la cadre de sa nouvelle compétence sur la politique de la ville. Il s'accompagnera de la réalisation d'une continuité urbaine entre le centre-ville et le quartier de la Noé. Par ailleurs, une opération exemplaire aura lieu sur le coteau de l'Hautil, pour un programme d'habitat écologique. Cette opération préservera la qualité paysagère des coteaux, notamment l'Espace Naturel Sensible.



Triel-sur-Seine

Création d'un quartier de type nouveau qui abritera des logements et des activités liés à la construction écologique (écoconstruction), ainsi que les équipements nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants.

Ce nouveau quartier permettra de relier Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine. Ce projet a fait l'objet d'un concours d'idées (Europarc 10).

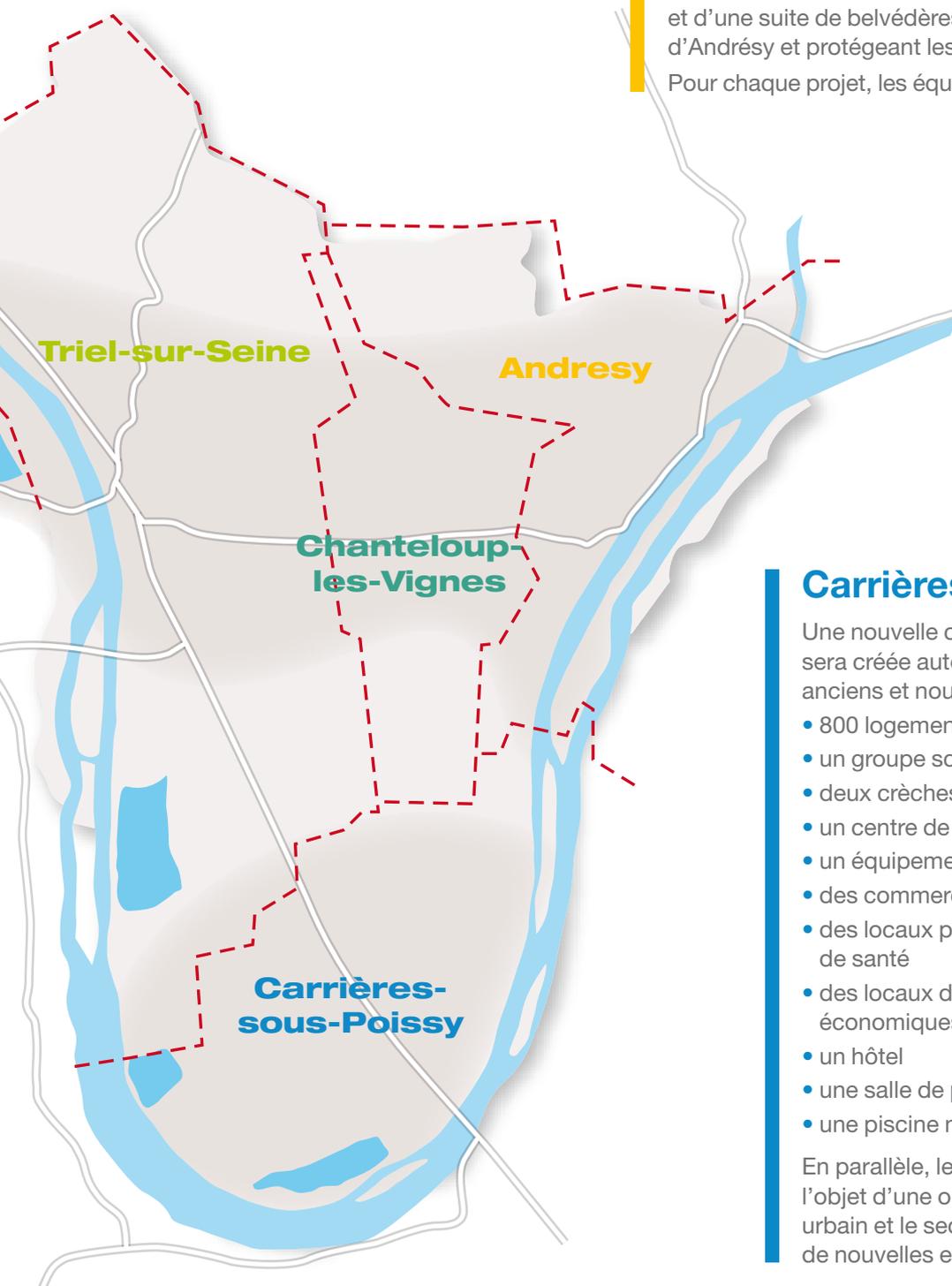
Andrésy

Andrésy verra, dans les vingt prochaines années, la création de nouveaux quartiers, complétant l'aménagement actuel de la ville : les abords de la gare et les coteaux-belvédères.

Le quartier de la gare (terrains SNCF, RFF, ancien collège) sera tourné vers le logement, le commerce et les services de proximité.

Aux coteaux-belvédères, sera réalisé un écoquartier exemplaire par la qualité des logements mais aussi par son environnement : la création d'un corridor écologique dans le respect du paysage et d'une suite de belvédères, renforçant l'attractivité touristique d'Andrésy et protégeant les vues sur la vallée de Seine.

Pour chaque projet, les équipements nécessaires seront prévus.



Carrières-sous-Poissy

Une nouvelle centralité pour Carrières sera créée autour d'une Agora et reliera anciens et nouveaux quartiers, avec :

- 800 logements à moyen terme
- un groupe scolaire de 10 classes
- deux crèches de près de 40 places
- un centre de loisirs
- un équipement culturel structurant
- des commerces
- des locaux pour des professionnels de santé
- des locaux dédiés aux activités économiques
- un hôtel
- une salle de prière pour le culte
- une piscine naturelle

En parallèle, le quartier Saint-Louis fera l'objet d'une opération de renouvellement urbain et le secteur des 3 Cèdres accueillera de nouvelles entreprises.

Affirmer une identité économique

L'écoconstruction

La CA2RS a choisi d'impulser la création d'une spécificité économique pour renouveler l'image du territoire et créer des emplois de tous niveaux autour d'une filière d'écoconstruction. Elle profitera de l'émergence des besoins au niveau régional avec les accords du Grenelle de l'environnement et du contexte favorable à court et long terme du marché local, national et européen avec les projets importants de production de logements respectant des normes écologiques avancées.

La création d'un parc économique spécialisé dans l'écoconstruction et les écoactivités – l'Écopôle – va permettre l'implantation de nombreuses entreprises au cœur du marché porteur de l'Île-de-France et de l'Ouest de la France. L'implantation de cette filière porteuse d'avenir permettra de développer sur le territoire une offre d'emplois variée.

Pour faciliter l'implantation des entreprises et favoriser les initiatives, la CA2RS a créé l'agence conseils écoconstruction qui a pour vocation l'accompagnement des professionnels et des particuliers dans leurs projets d'écoconstruction. Dans cette perspective, le futur port de marchandises de Triel contribuera au développement de cette filière en permettant un acheminement fluide des matériaux et des marchandises.

Il sera également un atout important pour la réussite du projet de valorisation agro-industrielle de la plaine.



“Comme opérateur d'énergies renouvelables, nous nous sommes fixés comme challenge d'aider la France à rattraper son retard dans le domaine de la mise en exploitation de l'énergie solaire. Nous cherchons donc à développer des projets avec les collectivités locales qui sont les institutions les plus engagées dans l'innovation. Le projet de ferme solaire de la plaine présente plusieurs avantages : situé en Île-de-France, le lieu d'implantation est proche d'un poste de raccordement au réseau. Il n'existe pas de conflit d'usage des terrains, aujourd'hui en friches. Deux raisons qui rendent le projet viable économiquement.”

Yonni Ammar, directeur d'Alterra



“Nous sommes intéressés par l’objectif de la CA2RS de développer une identité économique autour de l’écoconstruction. Le territoire est idéalement situé, proche du marché de l’Île-de-France et de l’arc atlantique. Pour avoir participé à l’aventure de la maison Kaufmann à Chanteloup-les-Vignes, (maison à énergie passive construite sur les coteaux), nous savons que nous pouvons compter sur l’engagement des élus locaux.”

Jacques Sotty, fondateur de Bois et futur : L’entreprise Bois et futur produit des dalles structurantes en bois pour la construction de bâtiments à basse consommation d’énergie (norme BBC). Il souhaite implanter son unité d’assemblage (5000 m²) sur l’Ecopôle de la CA2RS.



“Le projet de pôle écoconstruction est, pour nous, une opportunité de développer un partenariat efficace entre tous les professionnels de la filière et les élus locaux.”

Benoît liotard, aux commandes de l’association «Energies Solidaires», anime l’agence éco-construction. Relais local de l’ADEME, il conseille gratuitement les particuliers qui recherchent à mieux isoler leur habitation ou à construire des maisons passives.



Demain à...

Carrières-sous-Poissy

Un quartier d’activités sur le secteur dit des 3 cèdres, au sein de l’Écopôle.

Chanteloup-les-Vignes

L’extension du quartier d’activités au sud de la ville en cours de commercialisation.

Chapet

Développement de commerces de proximité dans le cadre de la réalisation éventuelle du nouveau quartier.

Andrésy

Un quartier d’activités sur les Garennes et les Naudines.

Triel-sur-Seine

- Un quartier mixte d’activités et de logements entre Triel et Chanteloup.
- Développement des écoindustries au sein de l’Écopôle.
- Un secteur commercial à Triel rive gauche.

Verneuil-sur-Seine

- Le secteur des trois étangs, une commercialisation en cours.
- Le secteur de la gare de triage, activités tertiaires et commerciales à développer

Développer l'offre de transport **Désenclaver le territoire**

La CA2RS souhaite développer les liaisons est-ouest entre Achères et Triel et améliorer le réseau de bus pour mieux desservir les habitants du territoire.

Pour fluidifier la circulation et faciliter les déplacements domicile-travail ainsi que l'approvisionnement des entreprises, il est nécessaire de construire un franchissement vers Achères et de créer une voirie de desserte locale est-ouest. Tout cela permettra d'équilibrer les flux de circulation et d'éviter la congestion de l'axe passant par les ponts de Poissy et Conflans-Sainte-Honorine.

Soucieuse de favoriser les modes de transport alternatifs à l'automobile, la CA2RS et ses partenaires veulent développer un réseau de transport en commun à haut niveau de service, et des circulations douces pour connecter les zones urbanisées du nord et le futur cœur d'agglomération, à la gare de Poissy et de Conflans Fin d'Oise.

Ce réseau reliera les extrémités ouest et est du territoire et améliorera la desserte des cinq gares du territoire.

Des aménagements permettront d'accompagner l'arrivée d'Eole, la future desserte rapide Paris - Mantes ainsi que les interconnexions avec le RER A et la future tangentielle ouest.

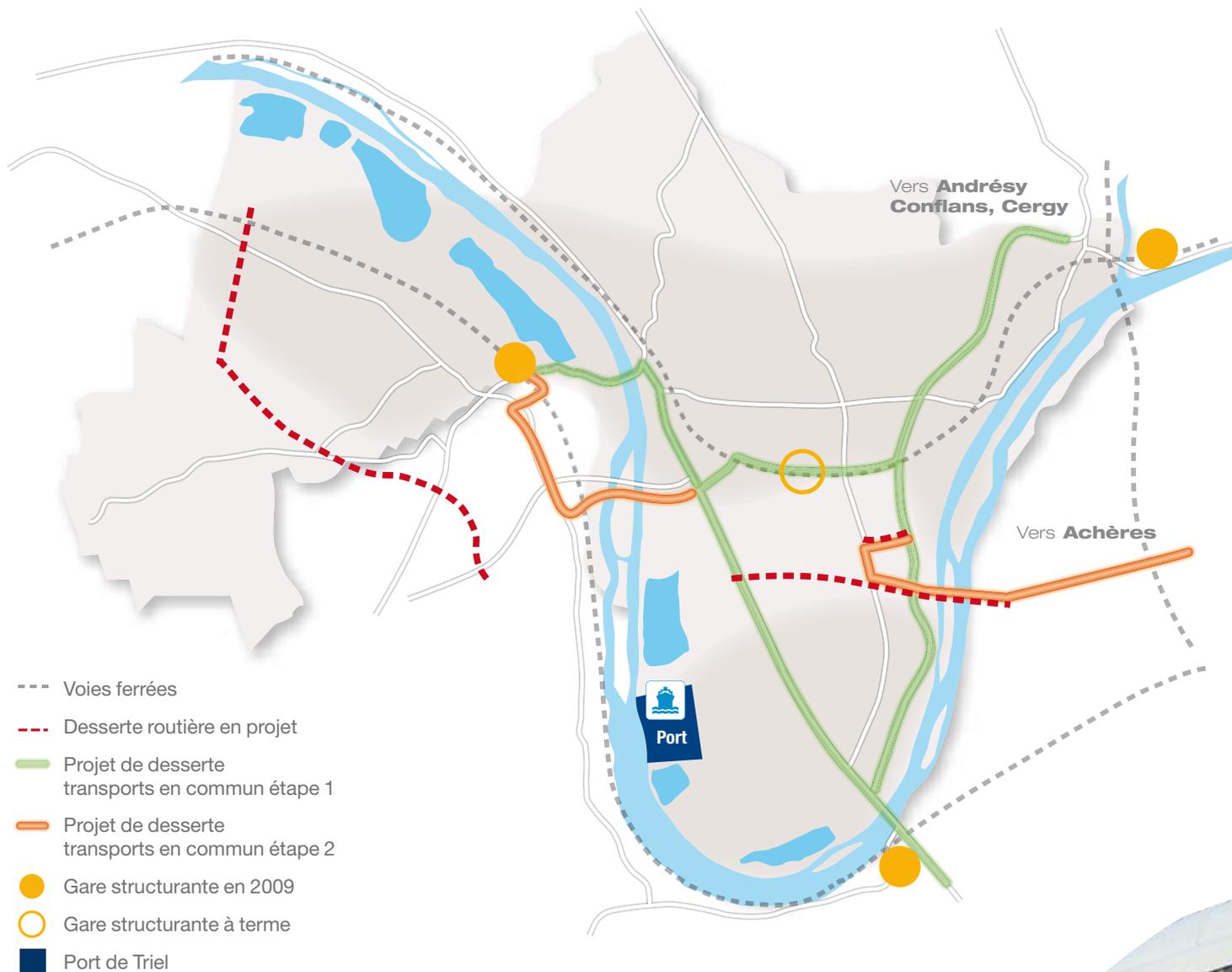


Dynamiser **le transport fluvial**

La Seine offre aussi au territoire une opportunité rare de desserte fluviale avec le projet du Port Autonome de Paris d'implanter un port à Triel.

Cette infrastructure permettra à la fois d'alléger le trafic routier lié au traitement des déchets et l'approvisionnement et le développement de l'Ecopôle.





“Nous avons toujours souhaité travailler avec un interlocuteur unique sur le territoire de l’agglomération 2 rives de Seine. Cela nous permet aujourd’hui de bâtir un projet d’avenir en véritable partenariat avec un objectif : l’amélioration de la vie quotidienne. C’est dans ce but que nous réfléchissons à l’élargissement des plages horaires de services le matin et le soir pour répondre à la demande.”

Thierry Maître,
directeur commercial de Véolia Transports



Valoriser des paysages remarquables

La Seine, relier un fil bleu à un cœur vert

Les hectares de friches de la plaine ont désormais un avenir. Il s'agit de développer la production d'écomatériaux et de biomasse notamment destinée à l'alimentation des chaudières de chauffage collectifs ou individuels.

Les bords de Seine seront prochainement un véritable espace récréatif pour les habitants grâce à l'aménagement d'un parc écologique de loisirs à Carrières et des chemins de halage depuis Andrésy jusqu'à Verneuil.



Les terrains inutilisables pour la construction ou l'agriculture alimentaire de la plaine seront valorisés du point de vue économique et le formidable potentiel de la Seine sera mis en valeur.

Au sud, un parc écologique et de loisirs permettra de faire le lien entre les habitations et la Seine. Il offrira aux habitants des espaces de découverte (parc écologique), de promenade et de jeux.

Dans les zones urbanisées, à l'est vers Andrésy et à l'ouest vers Verneuil et Triel, les berges de Seine seront réaménagées pour être dédiées à la promenade.

Une continuité d'accès sera établie tout au long de la Seine pour profiter des paysages. Une politique touristique permettra de développer la connaissance du patrimoine historique et artistique ainsi que les sports de nature (équitation, randonnée pédestre, VTT). Il s'agira aussi de promouvoir les activités nautiques de la base de Verneuil et le patrimoine naturel des îles, des étangs et des berges de Seine.

Les visites d'entreprises du pôle d'écoconstruction et des usines de traitement et de valorisation des déchets présentes sur le territoire permettront de réconcilier économie, tourisme et préoccupations écologiques.

Les centres anciens participeront à cette redécouverte du patrimoine.

Le centre du territoire de la CA2RS sera valorisé du point de vue économique et écologique : un cœur vert avec une exploitation agricole à vocation énergétique permettant également de cultiver des plantes destinées à produire des écomatériaux.

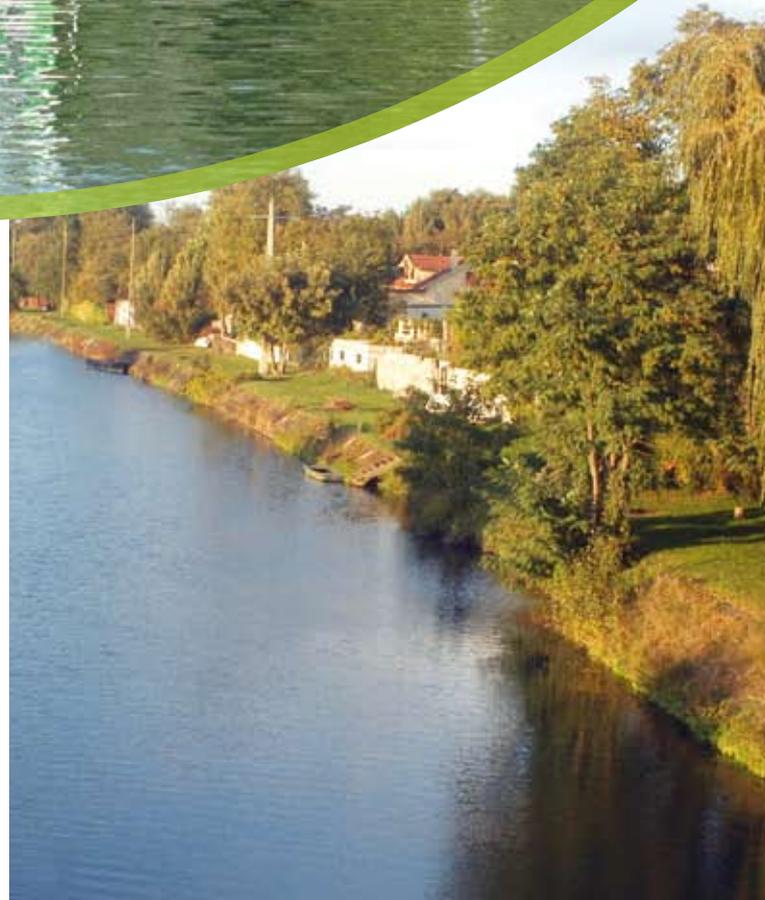
Ainsi, les espaces ouverts et non urbanisés seront protégés tout en étant à nouveau utiles à l'économie locale.



“Le développement de la culture de plantes pouvant remplacer les combustibles fossiles ou qui entrent dans la composition d'écomatériaux pour le bâtiment, donne à l'agriculture de nouveaux débouchés. Avec le soutien de l'EPAMSA, propriétaire des terrains et de la CA2RS, nous relevons le défi de rendre à la plaine sa vocation agricole en lançant la culture d'une plante à l'avenir prometteur, le miscanthus géant (ou herbe à éléphant).”

Marc Surgis, agriculteur.

Après deux saisons de test, Marc Surgis, lance cette année la mise en culture de cette plante qui, une fois séchée, est utilisable sous forme de pellets dans les chaudières collectives ou les poêles des particuliers.



Cinq projets

Les quatre enjeux du territoire de la CA2RS se traduisent par la mise en œuvre de cinq grands projets. L'objectif est d'améliorer l'organisation urbaine en renforçant la cohérence des centres urbains et d'éviter le "mitage" des espaces naturels. Des aménagements de voirie et le développement des infrastructures de transport collectif permettront une communication fluide entre les centres urbains et les pôles d'activités et désenclaveront le territoire. Sur le plan économique, la création du pôle écoconstruction et la relance de l'exploitation des terres agricoles affirmera une identité économique de la CA2RS. Enfin, l'aménagement des bords de Seine permettra d'ouvrir ses vastes espaces naturels aux loisirs et au tourisme.

Centralité de Carrières

Un cœur d'agglomération tourné vers les grands espaces de nature

Organiser le développement urbain pour lui donner une cohérence.

Recoudre les deux parties de la ville en urbanisant son centre par l'implantation de logements, de commerces et d'équipements publics autour d'une agora.

Créer un lieu d'attractivité rayonnant à l'échelle de l'agglomération.

Cœur vert

Reconquérir les espaces abandonnés de la plaine

Renouer avec le passé agricole de la plaine en soutenant les projets de cultures à vocation industrielle (agromatériaux, biomasse) afin de revaloriser les espaces en friche de la plaine.

Couronne urbaine

D'Andrésy à Triel-sur-Seine

Créer une couronne urbaine pour organiser les liens entre des quartiers aujourd'hui séparés est la première étape pour arriver à une cohérence urbaine du territoire.

Les nouveaux quartiers amélioreront l'équilibre de l'habitat et ouvriront des vues sur le paysage des coteaux du méandre.



- Centralité Carrières
- Cœur vert
- Couronne urbaine
- Écopôle
- Parc des berges de Seine

Écopôle

Un parc d'activités économique sur 250 hectares dédiés aux écoactivités et à l'éco construction

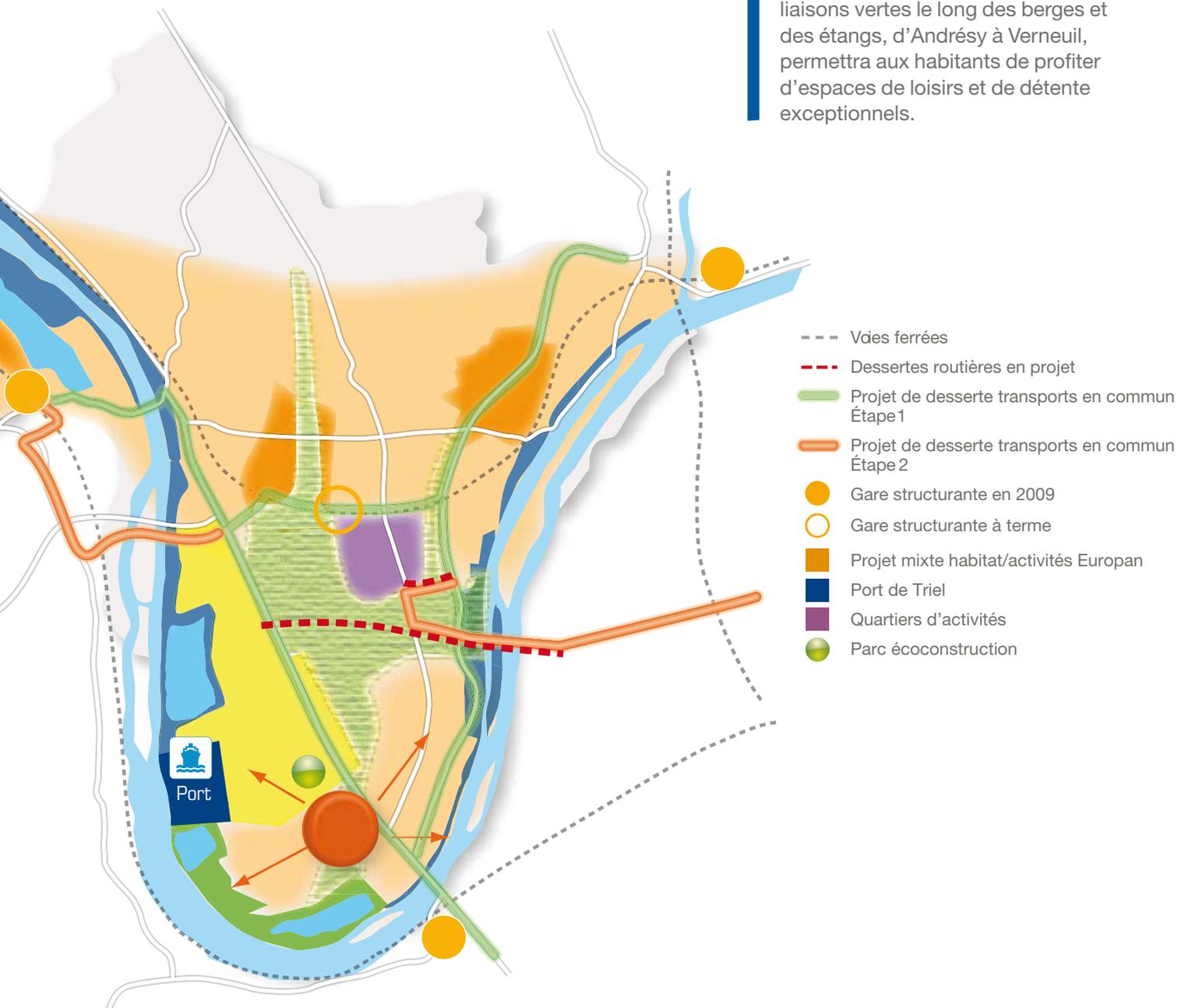
Permettre la création d'une identité économique spécifique à la communauté d'agglomération autour de filières d'avenir.

Les premiers projets : le parc Ecoconstruction pour l'accueil d'entreprises innovantes dans 7 000 m² de locaux de Haute qualité environnementale (HQE®) et l'implantation d'une ferme solaire.

Parc des berges de la Seine

Redécouvrir le fleuve, ses paysages et un milieu riche en biodiversité

Réaliser un parc écologique et des liaisons vertes le long des berges et des étangs, d'Andrésy à Verneuil, permettra aux habitants de profiter d'espaces de loisirs et de détente exceptionnels.



Publication

**Communauté
d'agglomération
2 Rives de Seine**
270 Grande-Rue - CS 20539
78915 Carrières-sous-Poissy
Cedex

Directeur de publication
Pierre Cardo
Rédacteur en chef
Jacques Gaschet

Crédit photos
© CA2RS © Aurélien Humm
© Andrésy, Carrières,
Chanteloup-les-Vignes, Chapet,
Triel et Verneuil

Reproduction interdite
Mai 2010

Contacts :
Michèle Tautou
Responsable Service
Communication
Tél. : 01 34 01 24 40
communaute@agгло2rs.fr

**Conception
Rédaction-Réalisation**
Rouge Vif
www.rougevif.fr
Tél. : 01 39 38 22 77

Impression
Imprimerie Pierron
57200 SARREGUEMINES
03 87 95 14 31